Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1502

Artikel: Grossesse et travail : des témoignages édifiants
Autor: E.J.-R. / Franzz, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282995

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Grossesse et travail: des témoignages édifiants

Charlotte, enseignante, 4 enfants dont des jumeaux[1]

PROPOS RECUEILLIS PAR E.J-R.

Une femme enceinte n'est pas juste une femme qui va avoir un enfant, elle est aussi une manipulatrice potentielle, quelqu'un qui va essayer de tirer profit de son état. C'est le message, plus ou moins explicite, qu'à chacune de mes grossesses, mes collègues ou mes employeurs ont fait passer. Lors de ma première grossesse, j'étais étudiante. Certains de mes pairs m'ont fait comprendre que grossesse, maternité et études n'étaient pas compatibles, ils étaient sûrs que jamais je ne terminerais ma licence. Mais paradoxalement, ils étaient persuadés qu'une grossesse visible était le meilleur moyen de passer les examens. Selon eux, je n'avais pas besoin d'étudier, car mon ventre suffisait pour que les professeurs m'accordent une bonne note.

Lorsque j'attendais mon deuxième enfant, j'avais un contrat temporaire dans une institution à but social. Je devais terminer mon contrat en septembre et je suis tombée enceinte en avril. Selon la loi, j'aurais donc pu exiger que l'institution me garde jusqu'à la fin de ma grossesse et qu'elle me paie mon congé-maternité. Dès que j'ai annoncé ma grossesse, ma hiérarchie a voulu connaître mes intentions: allais-je respecter le contrat de départ ou allais-je profiter de cette grossesse pour me faire payer plusieurs mois supplémentaires ? Même si je pouvais comprendre leur besoin de clarification, j'ai trouvé pénible de devoir me justifier, de démonter que je n'étais pas enceinte pour obtenir des avantages professionnels ou financiers. J'ai eu l'impression que le simple fait d'être enceinte faisait de moi une personne déloyale.

Mais le pire s'est passé au cours de ma troisième grossesse. Lorsque j'ai postulé, je n'étais pas enceinte, mais lors de l'entretien d'embauche, je l'étais et ça se voyait, cela s'est très bien passé et j'ai eu le poste. Tout s'est gâté au moment où j'ai rencontré mon collègue, celui avec qui je partage mon temps partiel. Il ne voulait pas travailler avec moi, s'est plaint auprès de la hiérarchie et comme celle-ci n'est pas entrée en matière, il a commencé à me mener la vie dure : il a refusé de me voir avant le début de l'année scolaire, il a aussi refusé de me présenter aux enfants le premier jour de la rentrée. Il a insinué que, comme j'avais dû m'arrêter de travailler un peu avant le terme, c'était une tactique pour avoir les 20 semaines de congé auxquelles seules les personnes ayant travaillé plus de six mois dans l'institution ont droit. Et je passe sur toutes les remarques et petites brimades auxquelles j'ai eu droit en rentrant de mon congé-maternité. Encore une fois, en tant que femme enceinte et en tant que mère, je ne pouvais qu'être une mauvaise professionnelle, manipulatrice et peu fiable !

Marie-Claire, profession inconnue, 2 enfants

Propos recueillis par Paul Franzz

J'avais projeté de faire mes enfants l'un après l'autre pour pouvoir continuer à travailler. Lorsque j'ai eu mon premier enfant, j'avais quelques semaines de vacances après mon congé-maternité. Comme tout se passait bien – mon fils était à la crèche, j'avais du temps libre – j'ai demandé à retourner au travail plus tôt que prévu. Mon chef était enchanté.

Trois mois après, j'ai annoncé que j'étais à nouveau enceinte. Je savais que je prenais un risque parce qu'une autre fille s'était fait licencier en rentrant de son congé-maternité. Mon intuition ne m'a pas trompée : en revenant après la naissance de mon deuxième enfant, j'ai été reçue très cordialement par ma hiérarchie qui m'a annoncé qu'au vu de mes «nombreuses absences», elle se séparait de moi. J'ai été très choquée car par «nombreuses absences», ma hiérarchie entendait congés maternité. Ces derniers étaient trop rapprochés, ils donnaient l'impression que j'en avais profité. Les congés-maternité trop rapprochés sont mal vus et pas très appréciés dans le privé, comme dans le public d'ailleurs, en fait je connais trois autres cas identiques au mien. Mais, je ne m'attendais pas à ce que ça tombe sur moi. Au début, je ne me suis pas vraiment aperçue de ce qui m'arrivait. Ce n'est qu'après une semaine que j'ai vraiment réalisé que j'étais licenciée. J'ai eu un choc, un moment de rage, car après huit ans de service, la pilule est un peu dure à avaler. Petite consolation: beaucoup de mes collègues se sont révolté-e-s, j'ai eu beaucoup d'appels et des mots gentils. Mais, il n'empêche qu'un licenciement change les perspectives : à cause de mon salaire réduit ma vie était complètement désorganisée. Et j'ai remis en cause la qualité de mon travail, mais mes employeurs ont confirmé que c'était uniquement la maternité qui les ennuyait, arguant que les petits enfants tombent souvent malade, que les mères manquent beaucoup le travail et qu'ayant la tête ailleurs, elles sont moins efficaces. Pourtant, j'avais fait la preuve avec mon premier enfant que j'étais capable de travailler comme avant. J'ai d'abord pensé intenter une action en justice, mais très vite je me suis dit que ça n'en valait pas la peine. En effet, les sociétés privées ont de très bons avocats et il y a beaucoup de copinage entre elles, j'ai préféré ne pas me battre contre un mur et gaspiller toute mon d'énergie. De plus, la loi permet ce genre d'agissements. Alors qui faut-il attaquer ? L'institution qui applique la loi ou la loi qui est édictée par les politiciens ? Au bureau de chômage, le personnel m'a dit que ma situation était «normale», qu'elle est de plus en plus fréquente. C'est à se demander si finalement un enfant ne serait pas quelque chose de mauvais. Heureusement j'ai eu de la chance dans mon malheur, car j'ai retrouvé très rapidement un autre emploi, mais maintenant je n'ai plus envie de me donner comme je me suis donnée pour l'autre société. »

Jeanne, journaliste, un enfant, attend le second

Propos recueillis par E.J-R.

Lorsque j'ai annoncé que j'étais enceinte à mon employeur, ses premières paroles ont été «c'est une bonne nouvelle pour vous». Et il m'a fait comprendre qu'en tant que femme enceinte, je n'étais plus quelqu'un de fiable. Par exemple, la personne avec qui je collaborais devait s'en aller, j'ai donc proposé une rencontre entre son remplaçant, mon supérieur hiérarchique et moi-même afin d'organiser la suite du travail, mais mon supérieur hiérarchique m'a alors dit que ce n'était pas nécessaire car concernant la suite du travail, il ne s'adresserait plus qu'au remplaçant de ma collègue, seul personne fiable désormais.

Quelques semaines plus tard, un dimanche, j'ai des contractions violentes et je me sens très mal. Aussi j'appelle mon supérieur pour l'informer que je ne serai pas au travail le lendemain, car je dois me faire soigner, il me dit alors «j'avais bien pensé que vous me fileriez entre les pattes, mais je ne pensais pas que ce serait si vite». Après une semaine d'arrêt, je retourne au travail avec un certificat médical qui m'interdit de travailler avant 8h du matin. Mon supérieur hiérarchique n'hésite pas alors à négocier mon certificat en prétendant que «mon horloge biologique n'est pas à une demi-heure près». J'ai aussi appris qu'au cours d'une séance où des collègues s'étonnaient de mon changement d'horaire, il aurait déclaré «c'est comme ça, elle veut pas, elle veut pas». Mais le pire a été mon évaluation annuelle. Il s'agit d'un entretien qui est ensuite mis par écrit et signé par toutes les parties. Au cours de cet entretien, il me dit franchement qu'une femme avec des enfants ne peut pas s'investir dans son travail, il ajoute qu'il connaît bien le problème puisqu'il a lui-même trois enfants, et que c'est pour ça que sa femme a arrêté de travailler. Bien sûr, il n'a pas fait figurer ses certitudes sur la grossesse et la maternité sur le procès-verbal de l'entretien, en revanche, il a mentionné que j'effectuais mon travail trop lentement…

[1] Les prénoms utilisés dans ces témoignages sont fictifs